

Publié le 10 octobre 2017.
Dernière modification : 17 mai 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPTOIR DES CHARBONNAGES INDOCHINOIS, Haïphong

S.A., 1930.

TONKIN
Groupement pour la vente des charbons
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1930, p. 173)

Ce groupement, dont nous avons signalé la création, fonctionne à la satisfaction des houillères qui en font partie. Malheureusement, la plus importante, la Soc. des charbonnages du Tonkin, n'a pas cru devoir y adhérer.

Pour l'exportation des charbons tonkinois au Japon
(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1930)

Les négociants en charbon suivent avec attention la visite faite actuellement au Japon par plusieurs représentants des sociétés de charbonnages Indochinois, particulièrement par M. [Pierre] Charlier [X-1922], agent du « Comptoir des charbonnages indochinois » — qui groupe la société des Anthracites du Tonkin, les Charbonnages du Đông-Triêu, la Société du domaine de Kébao, la Société indochinoise des charbonnages et des mines métalliques, la Société des charbonnages de Ninh-Binh — et par MM. [Antonin] Marcheix et Cuvillier, directeurs de la Société des Charbonnages du Tonkin.

L'importation au Japon des anthracites tonkinois, commencée depuis plusieurs années, se développe d'une manière très favorable pour les sociétés indochinoises.

[Projet (avorté) d'augmentation de capital]
CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU
(*Le Journal des finances*, 9 janvier 1931)

La situation est devenue si difficile qu'un comptoir de ventes a été constitué sous l'égide de Minerais et Métaux*, entre les producteurs indochinois, à l'exclusion des Charbonnages du Tonkin, et, qu'aujourd'hui, une partie des anthracites produits par Đông-Triêu sont expédiés en France où, pour les acclimater, ils sont offerts à un prix inférieur à celui des anthracites russes.

CHARBONNAGES DU DÔNG-TRIÊU
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 939)

Directeur : Albert LATASTE [anc. ing. Mines de la Grand'Combe, administrateur délégué de la Sté indoch. des bois de mine, administrateur de la Sté haïphonnaise de bouages et vidanges].

Agent à Haïphong :
Comptoir des charbonnages indochinois.

Société des anthracites du Tonkin
Assemblée de clôture de liquidation du 5 mars 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 avril 1934)

350 actions, également de 1.000 francs, libérées d'un quart, du Comptoir des charbonnages indochinois.

.....
Les actions de la Société indochinoise des bois de mine* et celles du Comptoir des charbonnages indochinois ont été cédées au seul acquéreur possible étant donné le caractère spécial de ces entreprises pour la valeur ressortant du bilan des deux sociétés au 30 juin 1933, soit 30 fr. 267 pour l'action de la Société indochinoise des bois de mine entièrement libérée et 50 fr. 1362 pour l'action du Comptoir des charbonnages indochinois entièrement libérée.

COMPTE DE LIQUIDATION
DÉBIT

Libération des titres en Portefeuille :
Comptoir des charbonnages indochinois 262.500 00

HAÏPHONG
(*La Volonté indochinoise*, 10 mai 1934)

Les partants
Sont partis de Haïphong, mardi matin à 5 heures, par le vapeur *Claude-Chappe*.
À destination de Marseille. — ... M. Tachaires, directeur Comptoir des Charbonnages

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
Année 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 503)

1. — VILLE DE HAÏPHONG
65 Lataste Albert Directeur du Comptoir des charbonnages

COMPTOIR DES CHARBONNAGES INDOCHINOIS
Société anonyme fondée en 1930
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1, pp. 95-149)

Objet : achat et vente de tous produits minéraux.

Agent exclusif de vente de la société des charbonnages du Đông-triêu, représentant en Indochine de la société minerais et métaux.

Siège social : 10, boulevard Bonnal, Haiphong.

Capital social : 9.100.000, divisé en 1.000 actions de 100 \$.

Conseil d'administration : Société des charbonnages du Dong-trieu, president ; M. A. LATASTE, administrateur délégué ; MM. Ch. LANNEGRACE, G. VARENNE, J. TACHOIRES ¹, Société des minerais et métaux, Société de charbonnages et de mines métalliques, administrateurs.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans l'année qui suit la clôture de chaque exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % de premier dividende aux actions ; sur le surplus : prélèvement pour réserve spéciale, le solde aux actions.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non cotée]

¹ Jean Bernard Tachoières : comptable, puis agent commercial de la Société minière du Tonkin, représentant à Haiphong des Charbonnages de Đông-Triêu, directeur de l'agence de Haiphong de Minerais et métaux, fondé de pouvoirs du Comptoir des charbonnages indochinois, administrateur de la Société indochinoise des bois de mine et de la Cie hôtelière indochinoise.